

ARTISTE RENCONTRE TERRITOIRE UNIVERSITAIRE (ARTU)

La Communauté d'Universités et Établissements Lille Nord de France
(ComUE LNF)

En partenariat avec

La Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France
(DRAC Hauts-de-France)

En lien avec

L'Université du Littoral Côte d'Opale (ULCO),
L'Université d'Artois,
L'Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis (UVHC)
L'Université de Lille sciences et technologie,
L'Université de Lille Droit et Santé,
L'Université de Lille sciences humaines et sociales,
L'Université Catholique de Lille,
L'Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE LNF)

Lance, dans le cadre d'une résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle prenant place dans le cadre du programme **Artiste rencontre... territoire universitaire (A.R.T.U)**.

un appel à candidatures destiné à :

aux artistes-auteur·e·s
d'œuvres plastiques/visuelles ;
chorégraphiques ; littéraires

1. Enjeux de la résidence-mission

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture, en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des étudiant·e·s et de la communauté universitaire, la Communauté d'Universités et Établissements Lille Nord de France (ComUE LNF), en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France (DRAC), et en lien avec les services culture des universités participantes et l'ESPE LNF, propose **une résidence-mission¹** à destination des artistes-auteur·e·s d'œuvres plastiques/visuelles, littéraires ou chorégraphiques. Cette résidence tend à *favoriser une présence artistique fédératrice* au sein des établissements membres de la ComUE LNF.

Les partenaires précités sont en mesure de lancer cette proposition qui s'inscrit dans le cadre de la politique culturelle de la ComUE LNF, sachant qu'ils peuvent s'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux interlocuteurs au sein de chaque établissement (enseignant·e·s, chercheur·e·s, personnels non enseignants, représentant·e·s d'associations étudiantes etc...).

2. Contexte de la résidence-mission

Cette résidence-mission se déploie sur les territoires universitaires du Nord et du Pas-de-Calais (voir l'annexe, page 8). Favorisant la rencontre entre les publics universitaires et un·e artiste relevant des domaines de la littérature, de la chorégraphie ou des arts plastiques/visuels, la résidence A.R.T.U. est caractérisée par l'échange mutuel qui se développe tout au long de l'élaboration des *gestes artistiques*. L'artiste et la communauté universitaire se nourrissent, les uns les autres, pour aborder autrement leurs disciplines réciproques.

Les rencontres sont accompagnées de la diffusion d'une partie représentative de l'œuvre de l'artiste déjà accomplie et disponible, à travers le territoire universitaire. Ces monstrations en lieux dédiés et/ou non dédiés s'envisagent dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et se poursuivent tout au long de sa durée, voire à son issue.

La résidence-mission A.R.T.U. ne se confond nullement avec une résidence de création, puisqu'il n'y a ni enjeu de production, ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident·e, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans **une démarche d'action et d'expérimentation culturelles** donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il/elle met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

3. Précisions sur le terme *geste artistique*

Le geste artistique se différencie très nettement des traditionnels « ateliers de pratique artistique » et ne doit pas se confondre avec ces dispositifs qui sont proposés, tout au long de l'année, au sein de chaque site universitaire.

Conçu en lien étroit avec les enseignant·e·s et les étudiant·e·s, et fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste-résident·e, le geste artistique peut prendre des formes différentes : selon les cas, participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou au contraire très annoncé, etc. Quel que soit le parti pris par les équipes associées à l'artiste-résident·e, il se donne

¹Qu'est-ce qu'une résidence mission ? : http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/Residence_mission_mise_a_jour_janv16.pdf

toujours pour objectif de faire percevoir la singularité et la force de la démarche artistique qui le sous-tend.

Chaque geste artistique peut se déployer au sein des services culturels des universités, des départements d'enseignement, des laboratoires de recherche, des bibliothèques universitaires, des maisons des étudiants, des associations étudiantes, des équipements culturels universitaires (cinéma, lieux de diffusion divers, espace d'expositions...), des lieux de vie des étudiant·e·s, dans l'espace public (intérieur ou extérieur) ou dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident·e ainsi qu'à l'équipe professionnelle avec laquelle il aura été imaginé et conçu.

4. Calendrier de la résidence-mission

3.1 La phase d'immersion

Afin d'anticiper le bon déroulement de la résidence, l'artiste-résident·e sera disponible pour une phase de quinze jours consécutifs, nommée ici phase d'immersion, **entre le 2 mai 2018 et le 30 juin 2018**. Ce temps permettra à l'artiste-résident·e de se familiariser avec le vaste territoire et de rencontrer les acteurs à l'origine du projet, en particulier les équipes des services culture des universités et de la ComUE LNF.

Cette **période d'immersion** est l'occasion de :

- Présenter l'artiste et d'organiser de multiples rencontres avec des équipes d'enseignant·e·s, de personnels non-enseignants ou de groupes d'étudiant·e·s ressources ;
- Démarrer la réflexion et la co-construction du/des gestes artistiques ;
- Concevoir le plan de diffusion des œuvres, le plan de communication de la résidence ;
- Organiser la participation des établissements et prévoir le calendrier d'interventions ;
- Concevoir le calendrier détaillé de la présence de l'artiste.

3.1 La phase de réalisation des gestes artistiques

Cette seconde période de la résidence A.R.T.U. est dédiée à l'élaboration des gestes artistiques avec les différents groupes et équipes rencontrés.

La résidence-mission se déploie sur l'année universitaire, entre **le 3 septembre 2018 et le 5 avril 2019** (soit 25 semaines), au sein de laquelle une **présence effective de 14 semaines** est exigée pour l'artiste-résident·e. Il/Elle doit veiller à être particulièrement disponible durant les mois de septembre 2018, octobre 2018, novembre 2018 et mars 2019.

Aussi, l'important volet de la résidence-mission concernant la diffusion est conçu en lien étroit avec les services culturels des sites concernés. Ceux-ci sont invités à mobiliser les modes et canaux traditionnels de diffusion des productions artistiques de l'artiste-résident·e et de mise à disposition de ressources liées à l'artiste et à son domaine d'expression : dossier artistique, biographie, ouvrages dédiés, documents divers etc... Ils sont également invités à innover en la matière en s'appuyant notamment sur les suggestions de cet·te artiste.

Le résultat de ce projet collectif fera l'objet d'une restitution publique en fin de résidence.

Il s'agit au total donc d'une **résidence de seize semaines**, à raison de 5 à 6 jours par semaine, à répartir sur l'ensemble des établissements participants.

5. Profil des candidat·e·s

Il est donc recherché, en vue de la résidence-mission précédemment décrite, un·e artiste-auteur·e d'œuvres plastiques/visuelles, chorégraphiques, littéraires s'inscrivant dans le champ de la création contemporaine.

L'artiste candidat·e, français·e ou étranger·e, ayant de préférence une expérience internationale, est en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il/elle est en mesure de prendre en compte les spécificités et caractéristiques des établissements où des activités d'enseignement et de recherche sont dispensées dans différentes disciplines. Il/elle est en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté universitaire. Il/elle est en mesure de mobiliser un ensemble conséquent de ses œuvres déjà accomplies et disponibles. Il/elle maîtrise l'usage oral de la langue française. Il/elle dispose d'un permis de conduire en cours de validité et si possible d'un véhicule personnel.

6. Eléments organisationnels et financiers

Une convention de résidence spécifiant les engagements respectifs de la ComUE LNF et de l'artiste-résident·e est signée avant le début de la résidence-mission.

Il est précisé ici que **le coût total employeur**, pour la rétribution de l'artiste-résident·e, **ne peut en aucun cas excéder la somme de 24 000 euros pour l'ensemble de la résidence**. Ce sont les contributions respectives de la ComUE LNF et de la DRAC Hauts-de-France qui permettent cette hauteur de rétribution.

Ce montant prend donc en compte la rémunération brute de l'artiste (toutes charges, taxes et cotisations comprises) et les droits d'auteur pour les résidents concernés pour l'intégralité de la mission, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires ;
- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de la culture dans l'enseignement supérieur, etc., susceptibles de déboucher sur :
 - o Des propositions d'actions de médiation démultipliées ;
 - o Des créations conjointes de « gestes artistiques » ;
 - o Une ou plusieurs restitutions publiques
 - o L'accompagnement artistique des actions de médiation et de ces créations conjointes.

La ComUE LNF prend en charge 3 voyages aller-retours du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence. Cette prise en charge pourra évoluer en fonction du calendrier de résidence, établi par l'artiste et les universités, et pouvant nécessiter davantage de trajets. Autonome dans ses déplacements sur le territoire d'action, ses frais de déplacement sont par ailleurs pris en charge par la ComUE LNF sur la base d'un forfait.

En raison du caractère particulier que revêt le territoire universitaire (sites multiples implantés à travers l'ensemble de la région), la ComUE LNF met gracieusement à disposition de l'artiste le logement le plus adapté à sa mission. Il/elle est susceptible de connaître plusieurs lieux d'hébergement.

Les frais de restauration sont à la charge de l'artiste.

Afin de garantir de bonnes conditions d'exercice pour l'artiste, la ComUE LNF et les établissements participants disposent d'un budget dédié à l'achat de matériels pour la construction des gestes artistiques.

7. Accompagnement

La ComUE LNF – et plus précisément son service culture – est opératrice de la résidence-mission A.R.T.U., en lien étroit avec les services culture des universités à l’initiative de ce dispositif.

À ce titre, la ComUE LNF :

- Accompagne l’artiste-résident·e afin de le/la guider dans sa découverte du territoire ;
- Veille aux bonnes conditions de son séjour et de son travail ;
- Veille particulièrement à la diffusion maximale de l’œuvre de l’artiste, tout au long de la résidence (et si possible, en amont de celle-ci, voire à son issue) sur l’ensemble du territoire d’action ;
- Facilite avec le concours actif des équipes des services culture des universités, les rencontres avec les enseignant·e·s-chercheur·e·s, personnels et étudiant·e·s et la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître ;
- Organise, avec le concours actif des équipes des services culture des établissements, la communication en direction de la communauté universitaire régionale, et suit la relation aux médias ;
- Assure la gestion technique (planning, hébergement...) et administrative de la résidence (paiement, achats, gestion du budget...)

Les équipes des services culture des universités, pour leur part, :

- Organisent des temps de rencontres permettant aux enseignant·e·s de faire connaissance avec l’artiste retenu·e et avec sa démarche artistique, de manière préalable à sa venue ;
- Accompagnent l’artiste-résident·e et les enseignant·e·s – chercheur·e·s et leurs étudiant·e·s ainsi que les personnels dans l’élaboration et la réalisation des gestes artistiques ;
- Mettent à disposition les moyens techniques et veillent aux bonnes conditions d’exposition des œuvres de l’artiste, certaines structures disposant de salle d’exposition, de salle de spectacle, d’autres non.

8. Communication autour de la résidence A.R.T.U.

Au cours de la résidence, les gestes artistiques réalisés sont valorisés grâce aux moyens suivants :

- Le **blog artucomue**, support vivant de la résidence, permet de prendre connaissance du travail mené avec les établissements d’enseignement supérieur. Cet outil est conçu et alimenté par la ComUE LNF. L’artiste peut contribuer à animer ce support ;
- Les **réseaux sociaux** de la ComUE LNF et des établissements participants représentent un outil important de la communication sur la présence de l’artiste ;
- Des **captations vidéos et photographies** sont également envisagées durant le temps de résidence ;
- Les **programmations culturelles** de chaque établissement participant annoncent la présence de l’artiste.

Quiconque se trouvant sur le territoire universitaire régional n’est censé ignorer la présence de l’artiste-résident·e et sa production artistique. Les différents partenaires réunis autour de cette résidence-mission s’engagent à la rendre visible aux yeux de la population universitaire dans son ensemble.

9. Valorisation de la résidence A.R.T.U.

À la suite de la résidence, les équipes universitaires ont à cœur de garder une trace de la présence de l'artiste. Cet outil, qui peut prendre différentes formes (catalogue, objet...), sera à la fois un outil de promotion de la résidence-mission et le témoin du passage de l'artiste dans les établissements. Cette pièce sera à imaginer avec les acteurs du projet et sera la vitrine du travail de l'artiste réalisé pendant la résidence-mission.

10. Acte de candidature

Chaque artiste intéressé-e par cette offre est invité-e, avant toute chose à bien appréhender les données territoriales et la notion de *geste artistique* afin de pouvoir faire acte de candidature en parfaite connaissance de cause.

Dans ce cas, il est demandé d'adresser un dossier par envoi électronique uniquement et sous format PDF, comprenant :

- **Une lettre de motivation** faisant état d'une bonne compréhension de l'appel à candidatures et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter l'artiste-candidat-e en vue de la réalisation de gestes artistiques ;
- **Un curriculum vitae** ;
- **Un dossier artistique** présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste-candidat-e ;
- **Une liste des œuvres disponibles** à des fins de diffusion pendant et éventuellement avant ou après le temps de résidence. **Des visuels** correspondant aux œuvres disponibles devront être fournis. Différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence peuvent également être transmis, ainsi que les fiches techniques correspondant aux œuvres.

Si l'artiste-candidat-e souhaite enrichir sa candidature de documents complémentaires, il/elle transmettra les liens web dans son dossier artistique, pour permettre la consultation de ces apports.

Les candidatures sont à envoyer à l'adresse suivante : artucomue@gmail.com
(Sujet : ARTU – ComUE – suivi du nom de l'artiste)

L'envoi est à effectuer pour le jeudi 5 avril 2018 à minuit, dernier délai.

11. Sélections et entretiens

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant les directeurs et les équipes des services culture participant à la résidence A.R.T.U., la ComUE LNF et la DRAC. À l'issue de l'étude des dossiers, **une courte liste sera établie le vendredi 13 avril 2018.**

Des entretiens complémentaires seront menés, sur place ou à distance, avec les artistes pré-sélectionné·e·s, **le mardi 17 avril 2018.** Au cours de cet échange, il sera demandé à l'artiste de proposer des pistes de gestes artistiques, pouvant éventuellement créer du lien, entre les établissements. Des précisions lui seront transmises par mail avant la date d'entretien. Le choix de l'artiste se fera notamment en fonction de sa compréhension de la mission et de la pertinence de ses propositions de gestes artistiques.

Le nom de l'artiste retenu·e sera annoncé **le vendredi 20 avril 2018 au plus tard.**

Contacts, demandes de renseignements complémentaires :

Lucy Bodel, chargée de mission culture et création artistique :

artucomue@gmail.com

03.20.79.87.29

06.01.71.86.37

En savoir plus sur la résidence A.R.T.U. : <http://artucomue.tumblr.com/>
<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/spip.php?article139>

En savoir plus sur la ComUE LNF : <http://www.cue-lillenorddefrance.fr/>

Annexe : Le territoire d'action et les établissements

L'artiste est invité-e à intervenir sur le territoire universitaire du Nord et du Pas-de-Calais qui compte au total 130 000 étudiant-e-s. Chaque établissement possède son histoire propre, ses spécificités et son territoire, certains établissements étant d'ailleurs présents sur plusieurs sites :

Etablissement	Nombre de sites	Ville(s) d'implantation	Quelques chiffres	Liens
ESPE LNF	7	Arras, Douai, Gravelines, Outreau Valenciennes, Villeneuve d'Ascq	6 800 étudiant-e-s 350 personnels et enseignant-e-s	http://www.espe-lnf.fr/
Université d'Artois	5	Arras, Lens, Liévin, Douai, Béthune	11 000 étudiant-e-s 1 100 personnels et enseignant-e-s	http://www.univ-artois.fr/ www.univ-artois.fr/content/download/17408/87540/version/1/.../Stat+Info+2017.pdf
Université Catholique de Lille	1	Lille	29 000 étudiant-e-s 1 500 personnels et enseignant-e-s	http://www.univ-catholille.fr
Université de Lille	8	Lille, Ronchin, Roubaix, Tourcoing, Villeneuve d'Ascq, Wimereux	67 000 étudiant-e-s 6 300 personnels et enseignant-e-s	https://www.univ-lille.fr/
Université du Littoral	4	Boulogne-sur-Mer, Calais, Dunkerque, Saint-Omer	10 000 étudiant-e-s 1 000 personnels et enseignant-e-s	http://www.univ-littoral.fr/ http://www.univ-littoral.fr/universite/docs/communiqués_dossiers/dossier_17_rentrée.pdf
Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis	4	Cambrai, Maubeuge, Valenciennes	11 000 étudiant-e-s 1 300 personnels et enseignant-e-s	http://www.univ-valenciennes.fr/